



Location Longue Durée Vélo : c'est enfin parti !

La mise en application du dernier volet de l'accord sur la mobilité des salariés domicile-travail entre dans sa phase opérationnelle à partir du **22 septembre**. La CFE-CGC vous informe sur le calendrier et les aspects pratiques.



Le dispositif LLD Vélo a été présenté par la Direction ce jour aux organisations syndicales signataires de l'accord mobilité. Ont ainsi été présentées les règles applicables, l'agenda associé, et le prestataire sélectionné pour ce dispositif : **Zenride**.

Principe du dispositif LLD Vélo : l'employé choisit dans le large catalogue un vélo assemblé en France ou en Europe et s'engage à **effectuer 80 A/R domicile-travail par an** avec celui-ci. Il peut également utiliser le vélo pour tout trajet personnel.

La location, l'entretien, l'assurance et l'assistance 7/7 24/24 du vélo sont pris en charge par l'employeur à hauteur de 70%, le reste est à la charge du salarié. Un réseau de plus de 150 magasins de vélo à proximité des nos sites ainsi qu'une hotline sont à disposition pour découvrir l'offre ou encore réaliser l'entretien.

Les réservations ouvriront le 22 septembre sur la plateforme Zenride (le lien de connexion vous sera communiqué à cette date), elles seront closes pour 2025 le 15 novembre. Les dates de commande pour 2026 seront communiquées ultérieurement.

La CFE-CGC salue le lancement de ce dispositif tant attendu par les salariés du groupe Airbus. Ceci contribue à la stratégie de décarbonation des trajets des salariés d'Airbus et finalise la mise en application des dispositions de l'accord "mobilité des salariés domicile travail", négocié et signé par la CFE-CGC.

Pour plus d'information, contactez vos représentants **CFE-CGC**.

Il y a tant de choses
qui nous réunissent

